



### Déclaration liminaire du SNALC au CSAA du 24 juin 2025

En préambule, le SNALC présente de nouveau ses condoléances à la famille et aux proches de Mélanie Grapinet, assassinée parce qu'elle travaillait comme AED, pour l'Éducation nationale.

Le SNALC dénonce le rapport de la Cour des comptes, publié le 20 mai 2025, qui révèle une méconnaissance flagrante des réalités du terrain et s'accompagne de recommandations totalement déconnectées. Imputer l'échec scolaire aux rythmes scolaires ou à l'absence de statut des directeurs d'école revient à ignorer complètement les véritables causes du problème.

Les raisons de l'échec sont à chercher dans les conditions de travail et d'enseignement des professeurs des écoles au sein de leur classe. Depuis quelques années, on assiste à une explosion du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers, à une multiplication des dispositifs d'inclusion particulièrement exigeants, et à des effectifs de classe trop élevés. L'individualisation des parcours devient impossible, la gestion de classe extrêmement complexe, le tout au détriment de la réussite et du bien-être de chacun.

Le SNALC déplore la prolifération de rapports comme celui-ci, qui présentent les dépenses de façon insincère, et qui prétendent apporter des solutions. Il est urgent de s'appuyer sur l'expertise des professionnels de terrain – les professeurs – plutôt que sur des analyses partiales, qui ne possèdent pas davantage de légitimité que certaines conventions citoyennes...

En l'occurrence, la convention citoyenne sur les « temps de l'enfant », voulue par Emmanuel Macron remet une pièce dans une machine dont l'unique produit fini est le « prof-bashing ». Le SNALC et les personnels qu'il représente n'en peuvent plus d'entendre tout un chacun donner son avis, avec des arguments dont la scientificité est au mieux douteuse.

Alors que l'École française traverse une grave crise, fondée avant tout sur la faible rémunération de ses personnels, le manque d'attractivité de ses métiers

et les conditions de travail et d'apprentissage déplorables dans notre pays, nous allons repartir dans une séquence purement communicationnelle à base de « les vacances d'été sont trop longues » et autres billevesées. Le SNALC demande la suspension immédiate de cette pure entreprise de com', et la mise en œuvre des investissements budgétaires dont notre École a besoin pour rémunérer correctement ses personnels et les faire travailler dans des conditions correctes.

Le SNALC a participé aux groupes de travail au ministère concernant le recrutement et la formation initiale. Nous avons toujours dit que le concours en L3 n'était pas dérangeant si les licences étaient solides et si le Master avait une forte composante disciplinaire au sens scientifique du terme. Ce n'est pas ce que veut faire le ministère. Sitôt après le Bac, on veut enfermer les étudiants dans 4 blocs au lieu de leur donner de solides connaissances scientifiques. Ensuite, on aura un Master du même tonneau, avec l'interdiction de faire un Master disciplinaire adossé à la formation professionnelle. Empêcher les futurs professeurs certifiés de prétendre à une agrégation externe ou à des parcours de thèse, cela va massacer la qualité de l'enseignement dans notre pays.

En termes de savoirs et de culture, cette réforme est inacceptable et irresponsable. Pour le SNALC, c'est une énième instrumentalisation de l'École à des fins politiques à laquelle vient de s'adonner le président de la République et nous la rejetons.

Le ministère a présenté, lors d'un autre groupe de travail dédié celui-ci au climat scolaire, un projet de document intitulé *Propositions de mesures pour une École sûre et protectrice*.

Ce texte met en lumière des éléments intéressants qui reposent sur deux piliers essentiels : la prévention et l'éducation d'une part, et la sécurité d'autre part. Toutefois, pour que ce système fonctionne de manière harmonieuse, il est crucial de lui fournir les ressources nécessaires.

Or, on manque de professeurs, les équipes de Vie Scolaire ont été réduites, et on a environ un Psy-EN et un personnel infirmier pour 1 500 élèves, avec des infirmières sur des postes partagés qui doivent, en plus, se diviser entre les écoles des bassins. Sans moyens humains adéquats, le travail sur le climat scolaire est vain. Dans le premier degré, la situation est encore plus complexe. En effet, le SNALC réclame depuis des années la création d'un métier qui pourrait être un métier d'accueil ou de vie scolaire pour gérer la relation avec les usagers et, pourquoi pas, la cour de récréation.

Le SNALC soutient fermement la protection des personnels et des élèves. Toutefois, nous constatons un ministère davantage préoccupé par sa communication, qui multiplie les dispositifs sans les coordonner ni évaluer l'efficacité de sa politique actuelle. Les déclarations sur l'interdiction de vente de couteaux aux mineurs et l'installation de portiques à l'entrée des établissements, suite à l'assassinat de notre collègue AED Mélanie Grapinet à Nogent, ont démontré une fois encore que notre ministère est totalement hors sujet.

A l'occasion du CSA ministériel du 6 mai 2025, le ministère a présenté un projet portant sur de nouvelles durées d'échelons en classe normale. Lors des groupes de travail préparant la présentation de ce projet de décret, la DGRH a fourni une nouvelle grille répondant – selon elle – à l'objectif d'une meilleure rémunération et d'une « dynamisation de la carrière ». De dynamisation, ce projet n'en a que le nom : il n'a rien d'une augmentation immédiate des rémunérations qui serait valable pour tous. À partir du 9<sup>e</sup> échelon de la classe normale, les agents n'en tireraient en effet aucun bénéfice. Or, pour une grande part, ce sont précisément ceux qui sont déjà passés à côté de la prime Grenelle et des nouvelles modalités d'accès aux grades supérieurs qui se sont succédé depuis la mise en place du protocole PPCR !

Supprimer les deux derniers avancements dits « accélérés » ne constitue pas non plus une « dynamisation » de la carrière puisqu'il s'agit simplement d'accélérer les changements d'échelon. Ce terme est donc à relativiser, d'autant plus que par rapport à un agent bénéficiant actuellement de deux avancements d'échelons accélérés, le gain ne serait que de 6 mois.

Et ne nous y trompons pas : toutes ces modifications des modalités d'évaluation depuis 2017 ne sont que les conséquences du PPCR, mal conçu et inadapté aux personnels enseignants. Autant de raisons pour lesquelles le SNALC ne regrette pas d'avoir voté contre son application pour les personnels et aujourd'hui contre un énième bricolage tentant, en vain, de le rendre acceptable.

Pour que l'Éducation nationale redevienne attractive, il est nécessaire de cesser de faire porter sur les personnels l'échec d'une politique qui cherche à faire des économies à court terme, qui ne remet pas en question les réformes successives, jamais évaluées et pourtant visiblement délétères pour tous les acteurs du terrain.

Le SNALC continuera de porter haut et fort la nécessité impérative d'un rattrapage salarial pour l'ensemble des personnels dans le cadre d'un plan

pluriannuel qui se détacherait enfin nettement de l'inflation, leur permettrait de ne pas se sentir oubliés et encouragerait les étudiants à présenter les concours.